



MAIRIE DE POLINCOVE

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton d'Audruicq



RESTAURANT SCOLAIRE RÈGLEMENT

Adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 15/06/10

Article 1 : INSCRIPTIONS

La fréquentation du restaurant scolaire peut se faire à la journée, pendant plusieurs jours ou à la semaine.

Lors de la première inscription de l'année scolaire, un bulletin d'inscription devra être remis dûment complété et signé par les parents ou le représentant légal en mairie et vaut comme acceptation du règlement.

Les inscriptions se font **au plus tard le vendredi avant 9h00** pour la prise des repas la semaine suivante à l'aide d'un bulletin de réservation hebdomadaire.

Pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire de façon régulière, il est possible de déposer en mairie l'ensemble des bulletins de réservation pour une période scolaire.

Les inscriptions de dernière minute ne sont possibles **que pour des cas d'urgence** (hospitalisation, maternité).

Article 2 : PAIEMENT DES REPAS

Les prix des repas sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Pour l'année scolaire 2014/2015, les prix des repas restent inchangés, soit :

- 3.10 € pour les enfants
- 3.60 € pour les adultes.

Les repas sont facturés mensuellement. Le paiement s'effectue directement à la Trésorerie d'Audruicq après réception d'un avis de la somme à payer soit par chèque, liquide, carte bancaire.

Article 3 : ABSENCES

En cas d'absence d'un enfant, les parents devront prévenir au plus tôt la mairie.

- Lorsque la déclaration d'absence sera faite avant 11 heures pour le jour suivant, le repas ne sera pas facturé. *(un enfant absent le jeudi, les parents devront prévenir le mardi avant 11h00)*
- Lorsque la déclaration sera faite après 11 heures pour le lendemain, le repas étant commandé à la société de restauration, il sera facturé.

Article 4 : DISCIPLINE

Les enfants se doivent d'avoir un comportement correct.

En cas d'indiscipline répétée, l'élève sera exclu du restaurant scolaire pour une durée d'une semaine.